

**SÉANCE RÉGULIÈRE
(6 septembre 2022)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 6 septembre 2022 à 20 h 00 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Win Le Phan
Siège #3 - Isabelle Paquet
Siège #4 - Christian Lessard
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Michel Veilleux

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Denis Gosselin

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Alain Veilleux. Audrey Poulin, greffière-trésorière adjointe est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

219-09-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance régulière du 15 août 2022
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Acceptation des comptes
 - 4.2 - Permis d'août 2022
 - 4.3 - Suivi mensuel du budget
- 5 - CORRESPONDANCE
 - 5.1 - Bordereau des correspondances
- 6 - LÉGISLATION
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
 - 8.1 - Travaux Pont Perrault - demande de paiement #4 Cité Construction TM
 - 8.2 - Surveillance des travaux de réfection du Pont Perrault - Paiement #4 Cima +
 - 8.3 - Travaux de réfection du Pont Perrault - Ordre de changement # 01
 - 8.4 - Travaux de réfection de la 1re Avenue - demande de paiement #4 Giroux et Lessard Ltée
 - 8.5 - Programme d'aide à la voirie locale - Volets redressement et Accélération - Réfection Pavage Route Bernard
- 9 - QUESTIONS DIVERSES
 - 9.1 - Création d'un comité de santé et sécurité au travail
 - 9.2 - Résolution d'appui Cour municipale Ville Saint-Georges
 - 9.3 - Afficheur de vitesse
 - 9.4 - Camping de la Roche d'Or - demande couvre-feu
 - 9.5 - Mandat architectes - PRABAM
- 10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

220-09-2022

3.1 - Séance régulière du 15 août 2022

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 15 août 2022 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2022 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

221-09-2022

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à août 2022 totalisant 1 577 951,67\$ (Folio 350188) et 93 896,73 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 14160 à # 14207 inclusivement, par prélèvement bancaire # 219 à # 226 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La greffière-trésorière adjointe certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis d'août 2022

La greffière-trésorière adjointe fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois d'août 2022 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La greffière-trésorière adjointe présente le suivi du budget au 31 août 2022, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois d'août 2022.

6 - LÉGISLATION

Il n'y a aucun point de législation pour le mois d'août 2022.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 20 h 08. Après quelques interventions, la période de questions est fermée à 20 h 31.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

222-09-2022

8.1 - Travaux Pont Perrault - demande de paiement #4 Cité Construction TM

ATTENDU que le conseil municipal, par la résolution #060-02-2022 a octroyé le contrat des travaux de réfection du Pont Perrault;

ATTENDU que la Municipalité a reçu la facture # 435563 du 26 août 2022 de Cité Construction TM inc. au montant de 361 376,76 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que la surveillance du chantier a été octroyé à Cima + et que la

Municipalité a reçu la recommandation de paiement no 4 en date du 30 août 2022;

ATTENDU qu'une retenue de 10% soit appliquée tel que spécifiée au contrat;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède au paiement de la facture # 435563 d'un montant de 361 376,76 \$ plus les taxes applicables à Cité Construction TM inc.;

223-09-2022

8.2 - Surveillance des travaux de réparation du Pont Perrault - Paiement #4 Cima +

ATTENDU que le conseil municipal, par la résolution #122-05-2022 a octroyé le contrat de surveillance des travaux de réparation du Pont Perrault;

ATTENDU que la Municipalité a reçu la facture # 22214181 du 26 août 2022 de Cima+ s.e.n.c. au montant de 46 236,00\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède au paiement de la facture # 22214181 d'un montant de 46 236,00\$ plus les taxes applicables à Cima+ s.e.n.c.;

224-09-2022

8.3 - Travaux de réparation du Pont Perrault - Ordre de changement # 01

ATTENDU l'octroi de surveillance des travaux de réparation du pont Perrault à l'entreprise Cima +;

ATTENDU que les ingénieurs mandatés dans le dossier ont déposé à la Municipalité un ordre de changement # 01 pour modifier le calibre d'enrochement autour des piliers dans la rivière pour minimiser le risque éventuel de déplacement de la pierre;

ATTENDU les discussions intervenues entre les élus;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De rejeter pour l'instant l'ordre de changement #01 de Cima + datée du 2 septembre 2022 puisque la Municipalité n'a aucune certitude que le nouveau calibre d'enrochement empêcherait totalement le déplacement des pierres.

225-09-2022

8.4 - Travaux de réparation de la 1re Avenue - demande de paiement #4 Giroux et Lessard Ltée

ATTENDU que le conseil municipal, par la résolution #287-12-2021 a octroyé le contrat des travaux de réparation de la 1re Avenue;

ATTENDU que la Municipalité a reçu la facture # 010681 du 30 août 2022 de Giroux Lessard Ltée au montant de 679 583,26 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que la surveillance du chantier a été octroyée à la firme ARPO groupe-conseil et que la Municipalité a reçu la recommandation de paiement no 4 en date du 31 août 2022;

ATTENDU qu'une retenue de 10% soit appliquée tel que spécifiée au contrat;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède au paiement no.4 d'un montant de 679 583,26 \$ plus les taxes applicables à Giroux Lessard Ltée.

226-09-2022

8.5 - Programme d'aide à la voirie locale - Volets redressement et Accélération - Réfection Pavage Route Bernard

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a pris connaissance

des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou de niveau 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que le chargé de projet de la Municipalité, M. Patrick Charest, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR ces motifs, sur la proposition de Stéphane Auclair, appuyée par Michel Veilleux, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Patrick Charest est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

9 - QUESTIONS DIVERSES

227-09-2022

9.1 - Création d'un comité de santé et sécurité au travail

ATTENDU que la Loi oblige la mise en place d'un comité de Santé et de sécurité;

ATTENDU qu'il doit y avoir au moins un représentant de l'employeur;

ATTENDU la résolution #103-04-2022 nommant les membres du comité;

ATTENDU que le poste du représentant de l'employeur est présentement vacant;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE M. Patrick Charest, directeur général et greffier-trésorier soit nommé sur ce comité comme représentant de l'employeur en remplacement de Mme Dominique Lamarre.

228-09-2022

9.2 - Résolution d'appui Cour municipale Ville Saint-Georges

ATTENDU que la Ville de Saint-Georges doit se conformer au Guide d'aménagement des cours municipales et que d'importants travaux seront nécessaires;

ATTENDU que l'estimé préliminaire du projet est de 2,4 millions et qu'il n'est présentement pas admissible au programme de subvention PRACIM;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins est desservie par celle-ci, de même que 26 autres municipalités et qu'un partage des coûts sans aide financière du gouvernement représente une somme considérable de plus de 55 000,00\$ pour la Municipalité;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'envoyer la présente résolution aux 2 députés de la Beauce, M. Samuel Poulin

et M. Richard Lehoux, afin de démontrer notre appui pour que le projet de réaménagement de la cour municipale commune de Ville de Saint-Georges bénéficie d'une aide financière juste et équitable;

D'envoyer une copie de cette résolution à la Ville de Saint-Georges.

229-09-2022

9.3 - Afficheur de vitesse

ATTENDU que les élus désirent acquérir deux afficheurs de vitesse de type solaire pour réduire la vitesse des automobilistes et ainsi améliorer la sécurité sur la 1re Avenue et la 34e Rue;

ATTENDU que 4 soumissions ont été reçues;

ATTENDU que cet achat n'était pas prévu au budget 2022;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la soumission #115229 daté du 1er septembre 2022 de Traffic Innovation inc. pour l'achat de 2 afficheurs de vitesse à batterie au lithium pour un montant total de 5 933,60\$ plus les taxes applicables et le transport;

D'installer le premier afficheur de vitesse sur la 1re Avenue en direction sud entre l'usine Kapta et la 25e rue et le deuxième sera placé sur la 34e rue en direction ouest à la jonction de la route Bernard;

QUE cette dépense soit payée par le surplus accumulé de la Municipalité.

230-09-2022

9.4 - Camping de la Roche d'Or - demande couvre-feu

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande du Camping de la Roche d'Or pour le prolongement du couvre-feu pour tous les samedis soir à minuit au lieu de 23h;

ATTENDU que si le conseil n'est pas favorable à cette première demande, il aimerait au moins pouvoir prolonger d'une heure le couvre-feu les 3 dates suivantes : soit le 24 juin, le 1er juillet et le 2 septembre 2023;

ATTENDU les discussions intervenues entre les élus;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE ne pas accepter de prolonger le couvre-feu tous les samedis soir;

DE permettre l'extension du couvre-feu dans la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins de 23h à minuit pour les dates suivantes seulement : 24 juin, 1er juillet et 2 septembre 2023;

D'informer le service de police de la sûreté du Québec.

231-09-2022

9.5 - Mandat architectes - PRABAM

ATTENDU que la Municipalité pourrait recevoir jusqu'à 112 373,00 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU que la Municipalité désire utiliser cette somme pour un bâtiment dédié aux travaux publics;

ATTENDU que l'assistance d'une firme d'architectes est requise pour débiter les procédures;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser M. Patrick Charest, directeur général et greffier-trésorier à engager une firme d'architectes pour Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

232-09-2022

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 21 h 05.

Alain Veilleux
Maire

Audrey Poulin
Greffière-trésorière Adjointe

Je, Alain Veilleux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Veilleux
Maire